(…) Nous devons admettre une cause morale du monde (un auteur du monde) pour nous proposer, conformément à la loi morale, un but final[[1]](#footnote-1) ; et dans la mesure où cette assertion est nécessaire, dans cette même mesure (c’est-à-dire au même degré et pour la même raison) il est aussi nécessaire d’admettre la première assertion : à savoir qu’il existe un Dieu.[[2]](#footnote-2)

Cette preuve, à laquelle on peut facilement donner la forme de la précision logique, ne signifie pas qu’il est aussi nécessaire d’admettre l’existence de Dieu que de reconnaître la valeur de la loi morale ; et par conséquent que celui qui ne peut se convaincre de la première pourrait se juger libéré des obligations de la seconde. Non ! Il faudrait alors[[3]](#footnote-3) seulement abandonner *l’intention de réaliser* le but final dans le monde par l’obéissance à la loi (le bonheur d’êtres raisonnables correspondant harmonieusement avec l’obéissance aux lois morales comme souverain bien du monde[[4]](#footnote-4)). Tout sujet raisonnable devrait alors même se considérer comme rigoureusement lié aux prescriptions morales ; en effet, les lois de la morale sont formelles et commandent inconditionnellement, sans avoir égard aux fins (comme matière de la volonté). Or la seule exigence du but final, que la raison pratique prescrit aux êtres du monde, est une fin irrésistible[[5]](#footnote-5) placée en eux par leur nature (en tant qu’êtres finis) ; fin que la raison veut soumise à la loi morale seulement comme *condition* intangible, ou encore ne veut reconnaître comme universelle que suivant cette loi, faisant ainsi de la réalisation du bonheur en accord avec la moralité le but final. La loi morale nous commande de réaliser ce but final dans la mesure de nos forces[[6]](#footnote-6) (en ce qui touche le bonheur), quelle que soit d’ailleurs l’issue de cet effort. L’accomplissement du devoir consiste dans la forme de la volonté sérieuse et non dans les moyens de la réussite.

Supposé par conséquent qu’un homme se persuade, ébranlé en partie par la faiblesse de tous les arguments spéculatifs si vantés, en partie par tant de choses lui semblant irrégulières dans la nature et dans le monde sensible, que Dieu n’existe pas ; cet homme serait cependant à ses propres yeux un misérable, si pour cette raison il voulait tenir les lois du devoir pour de simples fictions, sans valeur et sans puissance d’obligation et s’il voulait se résoudre à les violer effrontément. Et si par la suite un tel homme avait pu se convaincre de ce dont il avait tout d’abord douté, il n’en resterait pas moins avec une telle manière de penser un misérable, même s’il accomplissait son devoir, aussi ponctuellement qu’on pourrait l’exiger au point de vue du résultat, mais soit par peur, sans dans l’espoir d’une récompense, et sans intention respectueuse du devoir. Inversement si en tant que croyant il lui obéit selon sa conscience loyalement et de manière désintéressée et si cependant, aussi souvent qu’il suppose le cas où il pourrait être convaincu que Dieu n’existe pas, il croit qu’il serait alors immédiatement dégagé de toute obligation morale, dès lors la moralité intérieure ne peut être en cet homme que bien faible.[[7]](#footnote-7)

Nous pouvons donc[[8]](#footnote-8) supposer un honnête homme (Spinoza[[9]](#footnote-9)) qui se tient pour fermement persuadé que dieu n’existe pas et (parce qu’au point de vue de la moralité la conséquence est la même) qu’il n’y a pas de vie future ; comment jugera-t-il sa propre destination finale intérieure en vertu de la loi morale qu’il respecte en agissant ? Il ne réclame aucun avantage résultant de l’obéissance à la loi morale, ni en ce monde, ni en un autre ; désintéressé il veut plutôt faire le bien, vers lequel cette sainte loi oriente toutes ses forces. Mais son effort est limité ; et il ne peut à la vérité attendre de la nature qu’un secours contingent de-ci, de-là, mais jamais une harmonieuse concordance, ordonnée selon des règles constantes (comme ses maximes le sont et doivent l’être intérieurement), avec la fin, qu’il se sent toutefois obligé et poussé à réaliser. Le mensonge, la violence, la jalousie ne cesseront de l’accompagner, bien qu’il soit lui-même honnête, pacifique et bienveillant ; et les personnes honnêtes qu’il rencontre, en dépit de leur dignité à être heureuses, seront cependant soumises, tout de même que les autres animaux sur cette terre, par la nature[[10]](#footnote-10), qui n’y prête point attention, à tous les maux de la misère, des maladies et d’une mort prématurée et le demeureront toujours, jusqu’à ce qu’une vaste tombe les engloutisse tous (honnêtes ou malhonnêtes, peu importe) et les rejette, eux qui pouvaient croire être le but final de la création, dans l’abîme du chaos sans fin de la matière, dont ils ont été tirés. - Aussi[[11]](#footnote-11) cet homme bien pensant devrait abandonner comme tout à fait impossible la fin qu’il avait et devait avoir devant les yeux en obéissant à la loi morale ; ou s’il veut même alors demeurer fidèle à l’appel de sa destination morale intérieure, et s’il ne veut pas affaiblir le respect, que la loi morale lui inspire immédiatement pour l’obéissance, par la vanité du seul but final idéal conforme à la haute exigence de cette loi (ce qui ne saurait se faire sans préjudice pour le sentiment moral[[12]](#footnote-12)), il doit, et c’est là ce qu’il peut faire, puisque cela n’est pas à tout le moins en soi contradictoire, au point de vue pratique, c’est-à-dire pour se faire au moins une Idée de la possibilité du but final qui lui est moralement prescrit, admettre l’existence d’un auteur *moral* du monde, c’est-à-dire de Dieu.[[13]](#footnote-13)

**Critique de la faculté de juger, §87**

1. « but final » (ou « fin finale » dans la traduction GF), traduction de « *Endsweck* », désigne « la fin qui n’a besoin d’aucune autre comme condition de sa possibilité ». Une fin en soi, une fin absolue, une fin qui signifie pour elle-même. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce paragraphe est la conclusion d’un chapitre dont le titre est : De la preuve morale de l’existence de Dieu. « Morale » uniquement, car la CRP a établi qu’il n’y en avait pas de preuve théorique ou spéculative. La longue remarque qui suit permet de comprendre le sens de cette ‘preuve’, que la CRPr. appelle plutôt « postulat ». [↑](#footnote-ref-2)
3. « alors » : c’est-à-dire, dans l’hypothèse où l’on ne serait pas convaincu de l’existence de Dieu. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le bonheur n’est pas le principe déterminant de la volonté morale ; mais il en est l’objet, la visée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Nous recherchons tous « naturellement » le bonheur ; mais cette fin naturelle, quoique « irrésistible » n’a rien d’inconditionnel. Elle ne peut être absolue que si le bonheur désiré est une conséquence de la moralité. [↑](#footnote-ref-5)
6. A la différence des stoïciens, Kant n’estime pas que la vertu suffise à rendre heureux. [↑](#footnote-ref-6)
7. Dans ce paragraphe, Kant a passé en revue trois cas d’immoralité, celle-ci consistant à subordonner le respect (ou non) du devoir moral à la croyance en l’existence de Dieu. Cas d’hétéronomie. [↑](#footnote-ref-7)
8. « donc » : pourtant l’hypothèse, envisagée maintenant, est symétrique aux précédentes. La conjonction ne commande pas seulement la première phrase (qui n’est pas une conséquence du développement antérieur), mais l’ensemble du paragraphe dont la conclusion est bel et bien impliquée par la négation de ce qui précède. [↑](#footnote-ref-8)
9. « Spinoza » n’est qu’un nom propre, le prototype de l’athée vertueux. « Deus seu Natura » signifie, pour Kant, le refus d’un Dieu personnel (« auteur moral du monde »), et donc, de Dieu, tout court. [↑](#footnote-ref-9)
10. …puisque selon « Spinoza », Dieu ne serait rien d’autre que la Nature, dont la puissance est aveugle, étrangère à toute finalité. La question qui se pose alors est de décider si un tel point de vue, celui d’une stricte immanence, est, non pas théoriquement faux, mais moralement viable. [↑](#footnote-ref-10)
11. Tout ce qui précède n’est que la prémisse de l’argument, très resserré qui commence enfin ! [↑](#footnote-ref-11)
12. Cette expression pourrait étonner sous la plume de Kant, mais elle est fréquente et dénote le *respect*, qui est l’effet de la loi rationnelle sur la sensibilité. D’une certaine manière, la loi rendue sensible. [↑](#footnote-ref-12)
13. Dans le cadre de la *vie morale* le devoir conduit à admettre l’existence de Dieu, compris comme la condition de possibilité d’un accord ou d’une synthèse entre la vertu, inconditionnellement prescrite, et le bonheur, irrésistiblement désiré, accord que ni la nature seule ne peut réaliser, ni la vertu seule garantir. [↑](#footnote-ref-13)